

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 6 DECEMBRE 1797.

Extrait des Nouvelles de Londres, du 24 Novembre

Le bruit est assez généralement répandu ici que l'Espagne songe à faire la paix séparée avec l'Angleterre. On dit même que le nouvel ambassadeur Portugais, le marquis de Pombal, qui a été présenté avant hier au Roi, et hier à la Reine, est chargé d'instructions qui y sont relatives. Les fonds sont augmentés tout d'un coup d'un pour 100, et c'est à cette conjecture qu'on attribue la hausse. Les trois pour cent consolidés sont à 49 $\frac{1}{2}$.

S. M. a informé les membres du Conseil privé, que le 14 Décembre, Elle le rendroit à la Cathédrale St. Paul pour remercier le Ciel du succès de ses armes.

Hier, Son Exc. l'ambassadeur Turc a présenté à S. M. un superbe présent, consistant en un service complet de vaisselle, un très beau tapis turc, une grande quantité de café et différentes productions de son pays.

Lord Duncan doit arborer son pavillon sur le *Kent*, vaisseau neuf de 74; l'amiral prend à son bord tout son équipage.

On mande de Dublin, en date du 18 de ce mois, qu'on a transporté depuis peu de jours un grand nombre de canons, mortiers et caissons sur la partie du Sud et de l'Ouest des côtes. On attend prochainement à Cork une flotte de 10 vaisseaux, pour renforcer celle de l'amiral Kingsmill; et en général on prend toutes les précautions possibles pour se mettre à l'abri d'une invasion ennemie. Le parlement d'Irlande a été prorogé de nouveau au 9 Janvier prochain.

M. de Calenne est de retour ici; il est porteur de lettres de créance de la Cour de Brunswic.

Le total des sommes votées le 20, pour le

service de l'armée pour l'armée, est de 6,912,280 liv. sterl. Le nombre des troupes réglées sera de 78,627 hommes, dont 48,609 pour les gardes, garnisons et forces répandues dans la Grande-Bretagne, et dans les Isles de Guernsey et Jersey, et 30,018 hommes pour les colonies: dans ce nombre ne sont pas comprises les troupes d'Irlande ni celles des Indes Orientales. Il y a en outre 55,291 hommes de milices régulières, non compris 6,911 de cavalerie milice. Ce qui forme un total de 140,829 hommes.

Dans la séance du 22, la Chambre des Communes a encore voté, à la demande de M. Pitt, différentes sommes pour les établissemens civils des colonies, 168,000 liv. sterl. pour le clergé et les émigrés françois, 150,000 pour le service secret etc.

Chambre des Pairs. — Séance du 22.

Lord Rawdon (comte de Moira) croit devoir faire encore une tentative en faveur de l'Irlande, malgré le mauvais succès de la motion qu'il fit l'année dernière sur le même sujet. La rupture des négociations de paix, la détermination que l'ennemi paroît avoir prise de renverser le gouvernement de ce pays, des projets extraordinaires de finance qui annoncent de l'embarras, l'éloignement indéterminable de toute espérance de paix sont autant de motifs qui exigent que la Grande-Bretagne concentre toutes les forces. Ils doivent faire sentir à leurs seigneuries la nécessité de songer à adopter un système de conciliation entre les deux royaumes, afin qu'ils puissent réunir leurs efforts contre l'ennemi commun. On voit par le rapport du comité, que dans l'état actuel, l'Irlande, loin de pouvoir aider l'Angleterre de ses revenus, lui doit être à charge, puisqu'on

parle de lui faire de nouvelles avances. Il est certain que son commerce est en souffrance. A Dublin seul, 37,000 ouvriers de manufactures sont dans une telle détresse, que le gouvernement est obligé de leur faire distribuer des secours journaliers pour empêcher cette multitude de mourir de faim. Les ports de Belfast et de Newry n'ont pas rapporté au trésor public le cinquième de ce qu'ils produisoient avant la guerre. Lord Rawdon impute ces malheurs au système adopté pour le gouvernement de l'Irlande. Il parle ensuite des mécontentemens qui règnent dans ce royaume, il les attribue aux voies de rigueur et de sévérité dont on use, et qu'il trouve très impolitiques. Ce n'est pas par ces actes absurdes d'une tyrannie oppressive qu'on peut espérer de ramener un peuple. Il a été lui-même témoin de plusieurs. On a habillé les troupes angloises qu'on y a envoyées à regarder les Irlandois comme autant de personnes suspectes, en sorte qu'elles sont devenues des instrumens d'oppression. Le *couvre-feu*, qui a toujours été regardé par les Anglois comme une loi d'esclavage, est exigé avec une rigueur inouïe. Les lumières et les feux de toutes les maisons d'une certaine espèce doivent être éteints à neuf heures, et le militaire fait exécuter ce règlement d'une manière outrageante. Il est à sa connoissance qu'une patrouille a forcé un père, malgré ses instantes prières, à éteindre la lumière qui lui servoit à donner des secours à un enfant attaqué de convulsions, et l'a maltraité pour ne l'avoir pas fait assez promptement. Ce n'est là qu'un échantillon des horreurs qui se commettent. On sait qu'il n'est personne qui ne soit exposé à se voir arraché, au milieu de la nuit, des bras de sa femme et de sa famille, pour être traîné en prison, sans qu'il sache de quoi il est accusé. Il connoît plusieurs exemples d'hommes qui ont été mis à une espèce de torture, qui a été abolie dans la cavalerie, parcequ'elle étoit trop sévère. Ils étoient ainsi traités parcequ'on les suspectoit d'être coupables ou d'avoir connoissance des coupables. Il en cite un qui a subi trois fois ce traitement sur un simple soupçon, et qui trois fois en a perdu connoissance. Il fait qu'on en a pendu un autre à moitié pour extorquer de lui un aveu, et qu'on l'a menacé de recommencer cette barbare opération, parcequ'il ne vouloit rien déclarer. Toutes ces cruautés n'étoient pas des actes isolés de particuliers qui abusoient du pouvoir qu'on leur avoit confié, elles étoient les suites du plan qu'on s'étoit formé.

Lord Rawdon parle ensuite de toutes les vexations qui ont été commises en conséquence de la fameuse proclamation

qui ordonnoit à tous les habitans de délivrer leurs armes. Sous le prétexte qu'on les cachoit, nombre de maisons ont été livrées aux flammes. Trente ont été brûlées pendant une nuit dans un seul district, sous prétexte qu'il n'avoit pas remis toutes les armes qu'il devoit, dit-on, contenir; & pour estimer ce nombre, on a vu un officier ne suivre d'autre règle que son imagination. Il n'a pas été témoin de tous ces faits, mais ils sont parvenus à sa connoissance, & il pourroit en fournir les preuves. Ce sont tous faits notoires en Irlande, & si les papiers publics n'en ont pas parlé, c'est parcequ'ils en eussent craint de s'exposer au traitement qu'a éprouvé l'*Etoile du Nord*, dont toutes les presses ont été détruites à main armée en plein jour. Cette rigueur, cette sévérité excessive, n'a servi qu'à faire plus de mécontents, & suivant les derniers rapports, le nombre des Irlandois-Unis a triplé & s'est étendu dans tous les cantons. Lord Rawdon croit qu'on pourroit encore ramener les esprits, si on changeoit de système. Mais si on ne prend pas ce parti, il prédit qu'avant cinq ans l'Irlande se séparera de l'Angleterre. Il supplie les ministres de prendre ses avis en considération. Il consent, si l'on a besoin de plus d'informations, d'être interrogé à la barre de la Chambre, ou dans le conseil privé. Il ne cherche que le bien des deux royaumes & à détourner le malheur dont il les voit menacés.

Lord Grenville, après avoir répondu à quelques réflexions étrangères à la question, justifie le gouvernement sur les dispositions hostiles ou oppressives qu'on lui suppose contre l'Irlande. Il en appelle à toutes les concessions que S. M. lui a faites depuis trente ans, & notamment à l'établissement de l'indépendance de la législature. La plupart des sujets que le noble préopinant a traités, sont du ressort de ce parlement, & il ne convient pas à celui d'Angleterre de vouloir en connoître. Les autres sont des faits dont la plainte doit être portée dans les tribunaux du pays. Quant aux cruautés dont on accuse le soldat anglois, il ne peut pas les supposer, parcequ'il ne voit pas les troupes angloises se comporter toujours distinguées par leur humanité. On ne doit pas s'attendre que le militaire se conduira avec autant de calme & de sang-froid que des magistrats. Il est certain qu'il a existé une conspiration dangereuse, & il ne seroit pas étonnant que les conspirateurs eussent eu quelques fois à se plaindre de ceux qui ont été appelés à la défense du pays. Dans toutes les suppositions, l'intérêt du parlement d'Angleterre ne pourroit produire que de mauvais effets.

Après diverses explications des lords Rawdon, Grenville & du Chancelier, la question est ajournée.

De Semlin, le 16 Novembre.

Suivant les lettres de la Serbie, le gouvernement Ottoman commence à traiter avec beaucoup plus de douceur les sujets chrétiens; dans plusieurs endroits, ces derniers ont obtenu la permission de construire des églises, et d'exercer publiquement leur culte; les commandans Turcs ont reçu ordre de les protéger d'une manière spéciale. L'on croit que cette conduite de la Porte-Ottomane tient à un plan général de tolérance qu'elle a adopté, et dont l'effet sera la liberté absolue des cultes dans les Etats.

Des frontières de l'Italie, le 28 Novembre.

M. le marquis de Gallo est passé le 26 par Roveredo, venant de Vienne et retournant à Naples.

L'on dit que le quartier-général de l'armée de réserve impériale va être transféré de Laibach à Marbourg. Déjà huit bataillons de grenadiers ont reçu ordre de se mettre en marche pour aller occuper la ville de Venise. Les autres places de l'Italie seront occupées par des troupes Hongroises et de l'Autriche antérieure.

Malgré tous les soins & les sages mesures de Buonaparte, l'on craint que les premiers momens de l'existence politique de la république Cisalpine ne soient marqués par le trouble & la confusion. L'on paroit en général assez satisfait de la forme du gouvernement, mais les gouvernans sont pour la plus grande partie haïs & méprisés. Depuis les membres du Directoire jusqu'aux juges de paix, il n'est qu'un très petit nombre de fonctionnaires que le peuple reconnoisse pour des patriotes purs & dé-intéressés; on reproche aux autres une ambition immodérée, & un égoïsme qui fait disparaître à leurs yeux l'intérêt général devant leur intérêt particulier. La république Cisalpine a le sort de toutes les démocraties nouvelles; chacun veut commander, personne ne veut obéir. L'esprit de parti s'est déjà manifesté avec la plus grande force; & sans la présence des troupes françaises, une guerre civile auroit déjà éclaté.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 29 Novembre.

Les trois mois de la présidence du citoyen Réveillère-Lépeaux étant expirés, les sceaux ont été remis au citoyen Barras, qui le remplace, en exécution de l'article 141 de l'acte constitutionnel.

Le Rédacteur dément officiellement la nouvelle qui s'étoit répandue, que le gouvernement avoit fait fermer le temple de St. Gervais, au moment où les Théophilantropes célébroient une fête en mémoire du général Hoche.

Le même journal rapporte une correspondance qui a eu lieu au mois d'Octobre entre les chefs des trois lignes Grises et le général Buonaparte. Ce dernier y déclare que la Valteline, Chiavenna et Bormio sont irrévocablement réunis à la République Cisalpine. (*Nous donnerons demain ces pièces.*)

Les lettres de Madrid portent que l'influence française domine absolument le cabinet espagnol. C'est le prince de la Paix et M. Cabarrus père de M. Tallien, qui gouvernent ce royaume. A la nomination de ce dernier à l'ambassade de France, il faut joindre celle du chevalier Ocaritz, consul général d'Espagne à Paris, qui passe à Hambourg avec le titre de ministre. M. le marquis del Campo a pour retraite le titre de conseiller d'Etat, sans département. La cour de Madrid envoie un ministre auprès de la République Cisalpine. Le Grand-Inquisiteur a été changé.

L'on assure que 50 mille hommes de l'armée d'Italie sont en marche pour se rendre à l'armée d'Angleterre.

On lit aujourd'hui dans le *Conservateur*, jour-

nal presque officiel, que le pouvoir directorial, est aujourd'hui mêlé de pouvoir dictatorial. Ainsi l'exigent les circonstances, dit l'auteur de ce journal.

Le cercle des députés réunis aux Thuilleries, s'occupe toujours de la question de savoir si l'on renouvellera les deux tiers des représentans en Germinal prochain, ou si l'on se bornera à remplacer ceux qu'a exclu la loi du 19 Fructidor. Hardy a parlé en faveur de cette dernière opinion. Lamarque, Jean-Debry et Reygnier ont appuyé l'avis du renouvellement des deux tiers, conformément à la constitution. On ne sait point encore quel sera le résultat de cette discussion.

Ce n'est point par ordre du Directoire, mais très volontairement que les députés du canton de Berne sont partis de Paris. Il est parmi nous, dit un journal, quelques hommes, des étrangers surtout, qui ont résolu d'amener à tout prix une rupture entre la République française et les cantons Suisses, pour venger des injures personnelles. Mais le Directoire fait se tenir en garde contre leurs manœuvres et leurs insinuations. Si les cantons helvétiques remplissent à notre égard les devoirs d'une franche amitié et du bon voisinage, que nous importe quelle est la forme de leur gouvernement? Il seroit plaisant que, quand nous avons pour alliés des rois, nous ne puissions tolérer des républiques oligarchiques ou aristocratiques.

Le citoyen Chevalier a inventé une fusée incendiaire, inextinguible, qui se lance avec une arme à feu, et brûle la voilure et les agrès d'un vaisseau. Il déclare qu'il mourra content s'il parvient à incendier le superbe port de la Tamise.....

Le fameux Thomas Muir, président des *Défenseurs* écossais, condamné à mort en cette qualité, et dont la peine avoit été commuée en un bannissement à Botany-Bay, d'où il s'est échappé, est arrivé à Bordeaux, où il a été accueilli et fêté magnifiquement par les patriotes; il va se rendre à Paris, où il veut se fixer, et se rapprocher du gouvernement.

Paris est aujourd'hui le théâtre d'une guerre à mort entre le timbre d'une part, et les journaux de l'autre. Plus de cinquante de ces derniers sont déjà restés sur le carreau. Pour éviter un pareil sort, les autres ont pris le parti de se réunir par pelotons.

Les députés de Bonn et Cologne qui sont venus ici pour présenter le *vœu* de leurs concitoyens, se nomment Bouget et Wasserfall. Plus nous aurons d'étendue, moins la souveraineté sera sensible, dit la *Gazette nationale* en parlant de ces projets de réunion.

Un journaliste donne les détails suivans sur le caractère de Buonaparte. Il dit qu'il les a puisés dans l'écrit d'un homme qui a vu ce général de très près, et qui l'a suivi pendant les négociations. „Si l'on pénètre dans son intérieur, on y trouvera l'homme simple, et se dépouillant volontiers de sa grandeur au sein de sa famille; portant habituellement un esprit occupé de quelque grande idée qui interrompt souvent son repos et son sommeil; froid et même sévère avec tout ce qui n'est pas ses proches, quoique bon et même obligeant par caractère; faisant cas de l'esprit, du talent et de la vertu; quoique attachant la plus grande indifférence à l'opinion qu'on émet sur son compte; il est sensible, malgré lui peut être, aux éloges de ses contemporains; dédaignant l'argent pour lui, mais sachant bien qu'il faut de l'argent pour conduire les hommes, et ceux même que leur gloire devoit satisfaire; n'ayant jamais révélé son secret, et étant aussi inconnu à ceux qui l'entourent depuis deux ans qu'à ceux qui ne l'ont jamais vu; paroissant avoir ajourné les affections de l'amitié jusqu'au moment où la patrie et la gloire n'occuperont plus toutes les facultés; connoissant enfin parfaitement tout ce qu'il vaut, et disant avec une digne simplicité à ceux qu'il estime : *J'aurois pu avoir cinquante millions dans mes coffres; j'aurois pu prétendre à bien autre chose; mais je suis citoyen français, je suis le premier général de la grande nation; je sais que la postérité me rendra justice. Je n'en veux pas davantage.* Voilà l'homme (ajoute le journaliste) que l'on peint ambitieux, et que l'on voudroit faire craindre aux amans passionnés de la liberté.

De Bruxelles, le 29 Novembre.

On assure que le général Bernadotte est nommé au commandement du corps d'armée qui se rassemble près de Dunkerque.

Les prêtres qui avoient fait la première déclaration, ordonnée par la loi du 7 Vendémiaire, viennent de recevoir l'ordre de prêter encore le serment de haine à la royauté & à l'anarchie, sous peine de suspension.

La manie des suicides a gagné les nouveaux départemens; depuis peu de jours, il s'en est commis plusieurs en cette ville; on en attribue les causes aux opinions politiques et à la misère.

De Cologne, le 2 Décembre.

L'ordre du général Augereau qui supprime la commission intermédiaire de Bonn, est daté du 26 Novembre. Cette même commission, qui porte maintenant le nom de Régie nationale de la République française, chargée de l'administration des pays conquis, vient de faire connoître ce changement par un arrêté du 29, adressé aux com-

missaires français près les arrondissemens pour être transmis par eux aux régences ou magistrats. Il est dit dans cet arrêté, que les commissaires presseront la rentrée des 12 millions de la contribution actuelle de 8 millions aux termes fixés, & employeront à cet effet l'exécution militaire partout où besoin sera.

De Strasbourg, le 1 Décembre.

Le général en chef Buonaparte passera demain ici pour se rendre à Paris, où un objet de la plus grande importance l'appelle. Un de ses adjudans est déjà arrivé.

M. Ochs a été effectivement nommé par le Sénat de Bâle pour se rendre à Paris, afin d'ouvrir une négociation avec le directoire touchant les échanges proposés. Il paroît que la France recevra contre le Frickthal les deux villages de Biel et Benken, et la terre de Michelshelden, qui sont enclavés dans le territoire français et qui appartiennent à l'état de Bâle; l'on parle aussi de Marienstein et du village de Flagen, situés près de Landscren dans le canton de Soleure. Mais comme ces portions de pays ne formeroient pas un équivalent suffisant, il est question d'une somme d'argent que le canton de Bâle payeroit à la France comme compensation; d'autres parlent de cessions plus étendues.

Les députés de Berne sont revenus de Paris sans avoir pu réussir dans leur mission. Ils n'ont point eu d'audience du Directoire, parce que l'objet qu'ils vouloient traiter concerne toute la ligne helvétique. Cette circonstance ainsi que d'autres, font présumer que le canton de Berne est menacé de quelque changement important.

Le citoyen Maingot a présenté ses lettres de créance comme chargé des affaires de France près des Treize Cantons. Le citoyen Bacher vient encore de remettre au corps helvétique une note dans laquelle il somme tous les cantons de faire sortir de leur territoire tous les émigrés & prêtres français, & de livrer comme criminels d'état les ci-devant membres du corps législatif qui se sont soustraits par la fuite au jugement porté contre eux.

De Mannheim, le 4 Décembre.

Son Exc. M. le général d'artillerie comte de la Tour est revenu ici avant-hier de Rastadt. M. le général comte de Maerfeldt est aussi arrivé hier de la même ville. Depuis ce moment, le bruit est général qu'il va se faire de grands changemens dans la position des armées Impériales.

De Rastadt, le 3 Décembre.

La légitimation entre Son Exc. M. le comte de Metternich, ministre Impérial et M. le baron d'Albini, ministre directorial de Mayence, s'est faite aujourd'hui. Celle des ministres de la députation de l'Empire près du ministre directorial, aura lieu probablement demain.